

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 677

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel et M. Straumann

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« c ter) Au même alinéa, après le mot « identité » , sont insérés les mots : « , la préservation et la valorisation de son patrimoine » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est d'ajouter aux compétences culturelles de la région la préservation et la valorisation du patrimoine régional.